

Questions au Feuilleton

2. Quel pourcentage du budget est affecté à l'administration des programmes actuels de sport?

3. Quel est l'éventail du budget a) par province, b) par groupes d'âge (i) de 8 à 10 ans (ii) de 10 à 12 ans (iii) de 12 à 14 ans (iv) de 14 à 16 ans (v) de 16 à 18 ans?

4. Quel montant prévoit-on affecter à Sport Canada au cours des a) deux et b) cinq prochaines années?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Le ministre, avec l'avis de ses hauts fonctionnaires.

2. Sport Canada fournit une aide financière aux fédérations sportives du Canada, lesquelles administrent les programmes sportifs. Les seuls programmes sportifs administrés directement par Sport Canada sont les projets pilotes, qui représentent moins de 1% du budget.

3. L'aide financière fournie par Sport Canada intéresse les fédérations sportives du Canada, les manifestations sportives nationales, les manifestations sportives internationales, les manifestations mondiales lorsque le Canada est le pays hôte et enfin l'entraînement. L'aide financière accordée pour les manifestations de compétition est destinée aux athlètes de 16 ans ou plus. Les fédérations sportives englobent tous les groupes d'âge; cependant, l'âge n'étant pas un facteur déterminant dans l'octroi des subventions, nous ne disposons pas de données détaillées relatives à l'âge.

4. Des montants spécifiques pour les deux ans, ainsi que pour les cinq ans n'ont pas encore été approuvés par le gouvernement. Toutefois, le gouvernement a proposé, dans le discours du Trône, d'augmenter de plus du double le budget actuel du Programme de la santé et du sport amateur au cours des trois prochaines années. Cette décision a été prise en raison de l'importance croissante d'une bonne condition physique pour le bien-être et la santé des Canadiens, ainsi que le besoin grandissant de participation aux activités sportives.

LA NOURRITURE DES DÉLÉGUÉS À LA CONFÉRENCE DU COMMONWEALTH

Question n° 2707—**M. Stevens:**

1. Le gouvernement a-t-il acheté des pains de savon spéciaux à l'intention des délégués à la Conférence du Commonwealth qui ont récemment séjourné dans des hôtels d'Ottawa et, dans l'affirmative, pour quelle raison?

2. Le gouvernement a-t-il jugé que les pains de savon ordinairement utilisés dans ces hôtels par les Canadiens et les autres touristes ne convenaient pas et, dans l'affirmative, pour quelle raison?

3. a) De qui le gouvernement a-t-il acheté des pains de savon spéciaux pour les délégués à la Conférence, b) a-t-on fait des appels d'offres concurrentiels et, dans la négative, pour quelle raison, c) combien le gouvernement a-t-il payé le pain de savon?

4. a) Qui s'est occupé de la vente de nourriture aux journalistes et au personnel lors de la Conférence du Commonwealth, b) ce contrat a-t-il été adjugé à la suite d'appels d'offres faits en bonne et due forme et, dans la négative, pour quelle raison?

5. a) Comment a-t-on adjugé le contrat de concession de restaurateur à la Place du Portage, à Hull, b) a-t-on fait des appels d'offres concurrentiels et, dans la négative, pour quelle raison, c) a-t-on consulté des ministres ou des députés de la région de la Capitale nationale au sujet de cette adjudication et, dans l'affirmative, à quelle fin?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Non.

2. Sans objet.

3. Sans objet.

4. a) Le Nate's Delicatessen. b) Étant donné la situation internationale, il fut impossible, au comité des média du Groupe spécial préposé à la réunion des chefs d'État du

[M. Jelinek.]

Commonwealth de prévoir, et cela presque jusqu'au dernier moment, quel serait le nombre des journalistes qui demanderaient leur accréditation et quel serait le service requis. En outre, il a fallu aménager l'édifice Connaught de façon à pouvoir y installer l'équipement de restaurant. Comme cet équipement diffère d'une entreprise à l'autre, il a fallu arrêter un choix très rapidement afin que les travaux soient terminés pour la réunion du mois d'août. Malgré le nombre incertain des invités attendus et le peu de temps disponible pour choisir un traiteur, des devis oraux furent obtenus et une analyse profonde et détaillée fut faite entre ceux-ci. On a procédé à une enquête orale auprès de 11 sociétés de Toronto, de Montréal et d'Ottawa, mais seulement trois d'entre elles ont manifesté leur intérêt, à savoir: Morrison-Lamothe, Capital Food et Nate's Delicatessen. Les membres du comité des média ont rencontré chacun des pourvoyeurs intéressés et leur ont exposé les exigences particulières du service au Centre des media, c'est-à-dire des prix raisonnables, un menu international, un service de sept jours par semaine, de 16 heures par jour et de 24 heures par jour en cas d'urgence. Le contrat du traiteur prévoyait la vente de boissons au bar. Le comité des média a jugé que le Nate's Delicatessen était le seul des trois traiteurs qui était en mesure de s'acquitter de cette tâche, étant donné qu'il était le seul à posséder de l'expérience dans ce domaine. D'autres raisons militaient en faveur de ce choix, étant donné que ce traiteur offrait, entre autres, un meilleur menu, des couverts de porcelaine et des ustensiles d'argent plutôt que des ustensiles de matière plastique et des couverts en carton; d'autre part les prix étaient des plus abordables. Les prix des consommations étaient aussi très modérés. De plus, Nate's Delicatessen disposait d'un matériel suffisamment complet pour installer sa propre cuisine sur les lieux. Les autres traiteurs n'offraient pas cet avantage et le choix de leur candidature aurait contraint le gouvernement à prendre d'autres arrangements à cet égard.

LA NÉGOCIATION DES DROITS DES ABORIGÈNES

Question n° 2771—**M. Clark (Rocky Mountain):**

En ce qui concerne l'établissement ou la négociation des droits des aborigènes, le gouvernement a-t-il l'intention de tenir compte des intérêts des groupes particuliers d'aborigènes qui sont ni des Inuits ni des Amérindiens déclarés?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): En vue de régler les diverses réclamations des Indiens et des Inuits au sujet des terres, le gouvernement a l'intention de tenir compte des revendications possibles de toute personne qui peut légalement en présenter. En dernier ressort, c'est le Parlement, croit-on, qui prendra la décision finale au sujet de ceux qui détiennent de tels droits et de l'importance des intérêts en cause.

LE FINANCEMENT DU PREMIER SATELLITE TERRESTRE DU BANGLADESH

Question n° 2783—**M. Blenkarn:**

1. Quels intérêts le gouvernement reçoit-il du gouvernement de Bangladesh concernant le prêt de \$8,000,000 en vue de financer la création du premier satellite terrestre de ce pays?

2. La création de ce satellite servira-t-elle à éliminer la pauvreté au Bangladesh?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Le prêt d'assistance au développement qui a été accordé au Bangladesh pour la construction de la première station terrestre pour communication par satellite ne comporte aucun intérêt.